

CASTEU TROPHY

DU 18 AU 22 MARS 2025

RÈGLEMENT PARTICULIER



SOMMAIRE

1. ORGANISATION

[P3](#)

- Article 1 - Description - Parcours
- Article 2 - Comité d'Organisation
- Article 3 - Sportif
- Article 4 - Programme
- Article 5 - Tableau d'affichage

2. MODALITÉS GÉNÉRALES

[P8](#)

- Article 6 - Engagements
- Article 7 - Droits d'engagement - Assurance
- Article 8 - Défection - Remboursement
- Article 9 - Modifications du règlement - Additifs - Interprétations
- Article 10 - Dérogations au règlement du championnat de France d'enduro

3. OBLIGATIONS DES CONCURRENTS

[P13](#)

- Article 11 - Vérifications administratives
- Article 12 - Vérifications techniques
- Article 13 - Vérifications en cours d'épreuve
- Article 14 - Circulation
- Article 15 - Publicité
- Article 16 - Accident

4. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

[P16](#)

- Article 17 - Règles de roulage
- Article 18 - Parc fermé - Parc de travail - Départ
- Article 19 - Contrôles horaires - Contrôles de passages
- Article 20 - Épreuves spéciales
- Article 21 - Ravitaillement
- Article 22 - Assurances
- Article 23 - Récapitulatif des pénalisations

5. RÉCLAMATIONS, APPELS, CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

[P20](#)

- Article 24 - Réclamations, appels
- Article 25 - Classements
- Article 26 - Remise des prix



1. ORGANISATION

ARTICLE 1: DESCRIPTION

Les 18,19,20,21 et 22 mars 2025, l'Association CASTEU TROPHY en collaboration avec le Moto Club de Monaco (MCM) organise sous l'égide de la Fédération Royale Marocaine de Motocyclisme (FRMM), le CASTEU TROPHY avec le concours de la Province de Errachidia.

Le CASTEU TROPHY se court sur le principe d'un enduro en duo (équipe de 2 pilotes) sur un tracé en boucle autour et dans les dunes de Merzouga (Maroc). Chaque pilote est engagé avec une moto en catégorie TROPHY.

L'épreuve se disputera sur 5 jours de course constituée de liaisons ralliant les spéciales banderolées et chronométrées.

Le parcours, est à 100% tout-terrain .

Les liaisons se font à l'aide d'un GPS ouvert non fourni par l'organisateur (GARMIN OBLIGATOIRE).

La kasbah SAID servira de point de départ et d'arrivée de chaque boucle.

La kasbah se situe sur la route de Merzouga en venant de Erfoud.

Les 5 jours de course sont:

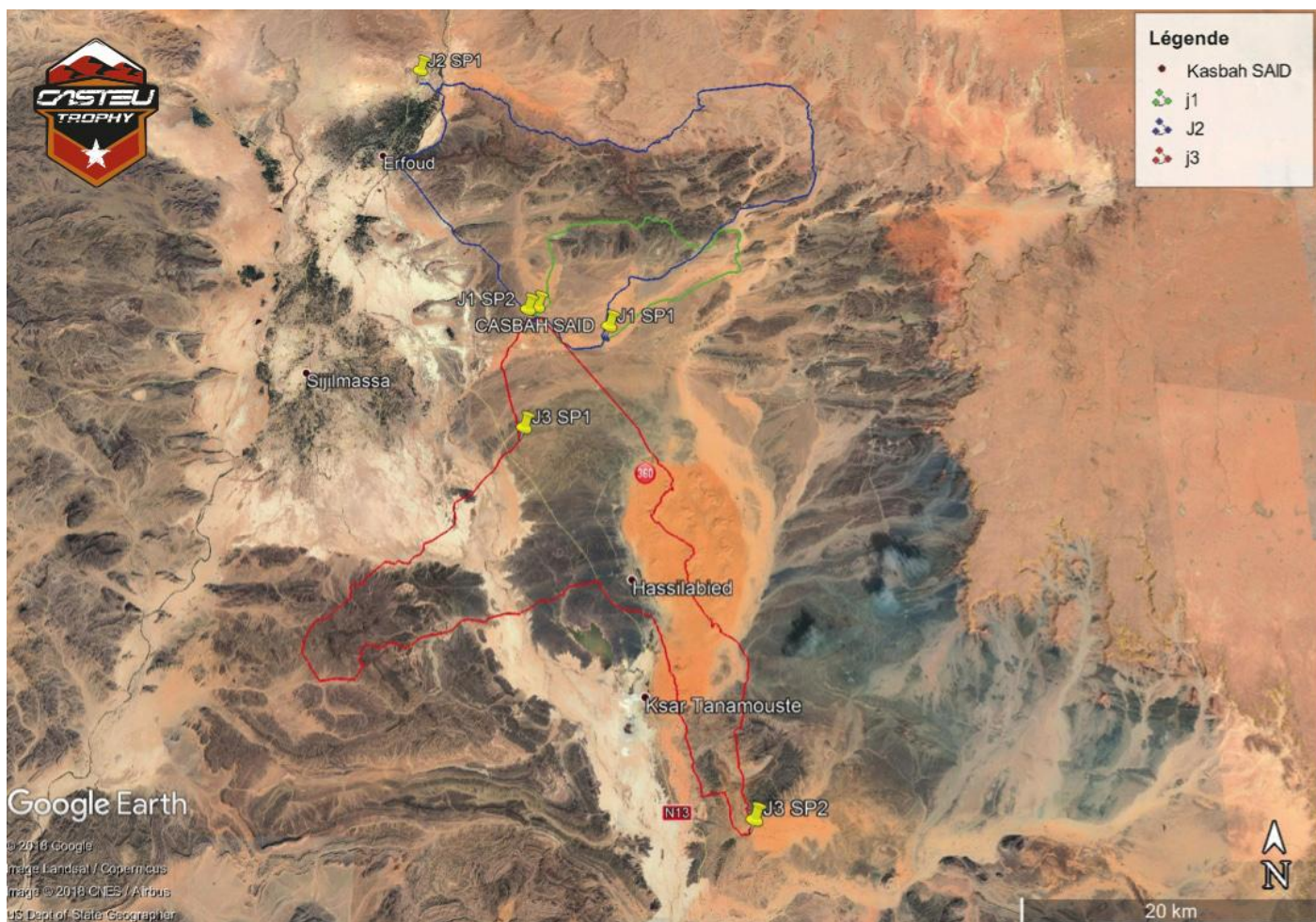
- J 1: Practice TROPHY Point GPS: **Point GPS: 31°18'55,92"N,4°11'15,80"O**
- J 2 : Enduro **Point GPS: 31°13'43,95"N, 4°6'51,06"O**
- J 3 : Enduro **Point GPS: 31°29'11,63"N, 3°58'23,63"O**
- J 4 : Enduro **Point GPS: 31°8'31,73"N, 4°8'53,94"O**
- J 5: Endurance TROPHY Merzouga et remise des prix en suivant **Point GPS: 31°12'49,97"N, 4°0'17,42"O**

Les épreuves de classement comporteront :

- Des spéciales balisées/banderolées
- Une Endurance



ARTICLE 1: PARCOURS



ARTICLE 4 : PROGRAMME

Date d'ouverture des engagements : 01/06/24
Date de clôture des engagements : 01/02/25
Date de publication des listes des engagés : 18/03/25 à 12H30

- **PRACTICE**

8h/11h30 : Contrôles techniques et administratifs et Motos mises en Parc fermé
13h00 : 1er briefing Pilotes **Point GPS: 31°18'55,92"N,4°11'15,80"O**

19h00: Briefing Pilotes Etape 1

- **JOUR 1**

08h00 : Étape-Boucle 1/ Départ Kasbah 1ère moto par ordre de numéro.
19h30 : Briefing Pilotes

Point GPS: 31°13'43,95"N, 4°6'51,06"O

- **JOUR 2**

8h00 : Étape-Boucle 2/ Départ Kasbah 1ère moto par ordre de numéro.
19h30 : Briefing Pilotes

Point GPS: 31°29'11,63"N, 3°58'23,63"O

- **JOUR 3**

8h00 : Étape-Boucle 3/ Départ Kasbah 1ère moto par ordre de numéro.
19h30 : Briefing Pilotes

Point GPS: 31°8'31,73"N, 4°8'53,94"O

- **ENDURANCE**

8h00 : Départ Kasbah en convoi 8h30 : Parc de regroupement
9h30 : Départ Endurance TROPHY Merzouga
12h00 : Arrivée de l'épreuve **Point GPS: 31°12'49,97"N, 4°0'17,42"O**
13h00 : Retour convoi Kasbah et Parc fermé final
16h00 : Publication du Classement final au point d'information concurrents
19h00 : Remise des Prix Kasbah

Timing prévisionnel

L'heure du Casteu Trophy 2025 sera l'heure locale au Maroc.

5



ARTICLE 2 :

COMITÉ D'ORGANISATION

Composition :

- Président de la FRMM
- Président du MCM
- Directeur de l'Épreuve
- Coordinateur général Relation Concurrent
- Spéciales
- Matériel/Logistique
- GPS
- Chronométrage
- Tracking
- Sécurité/Médical

: Said El MEJJAD
: André POLLANO
: David CASTEU
: Laurence MALGOUZOU
: David CASTEU
: Brahim SAIDI
: Lyne GIGNOUX
: Maxime GENDARME
: OWAKA Sophie CASTERS
: Sarah LORGE

Secrétariat MAROC

CASTEU TROPHY

Mail : casteutrophy.fr

Secrétariat INTERNATIONAL

MOTO CLUB de Monaco (MCM)

6 Quai Antoine 1er - 98000 MONACO

Mail : trophy@casteu.fr

ARTICLE 3 :

SPORTIF

- Directeur de Course
- Coordinateur
- Contrôleur technique
- Responsable Spéciales

: David CASTEU
: Laurence MALGOUZOU
: Jean SEREAUD
: David CASTEU



ARTICLE 5 :

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE ET RÉSULTATS

- Sur le site casteu-trophy.fr
- Au point d'information à l'espace concurrent Kasbah Said
- Sur l'application What'sapp téléchargée par chaque concurrent sur leur téléphone



2. MODALITÉS GÉNÉRALES

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS

Toute personne désirant participer au CASTEU TROPHY pourra s'inscrire soit par courrier en envoyant sa fiche d'inscription téléchargée sur le site Internet, soit en remplissant la fiche d'inscription directement on line :

<https://casteu-trophy.fr/inscriptions-pilotes/>.

Le règlement pourra être effectué soit par chèque à l'ordre de CASTEU TROPHY, soit par virement à l'IBAN indiqué sur la fiche d'inscription.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent sans avoir à en donner la raison (article 74 du C.S.I.).

CATÉGORIES ET CLASSES :

Catégories	
TROPHY	
2 tours - 2 pilotes - 2 motos - 2 chronos additionnés	
EXPLORER	EXPLORER SOLO
1 tour - 2 pilotes - 2 motos - 2 chronos additionnés	1 tour - solo*
*1 tour - solo : cette catégorie est réservée à un pilote resté seul en course	



ARTICLE 6 :

ENGAGEMENTS

Chaque pilote est inscrit d'office en catégorie TROPHY puis reclassé en catégorie EXPLORER en fonction du nombre de Tours parcourus à compter du 1er jour (sous réserve d'acceptation du directeur de course).

COURSES

Cat 1 : TROPHY : Duo 2 Tours

Cat 2 : EXPLORER : Duo 1 Tour et Solo 1 Tour*

* 1 tour solo : cette catégorie est réservée à un pilote resté seul en course. Il sera associé à un autre concurrent EXPLORER Solo ou fera un trio avec un duo pour des raisons de sécurité.

MOTOS ADMISES

L'épreuve CASTEU TROPHY est ouverte à toutes les Motos de type enduro et rallye, limitée à 500cc de cylindrée. Une autonomie minimale obligatoire de 90k m est requise .

Les ravitaillements seront mis en place par l'organisateur au Bivouac (Forfait 320€ par pilote) ou à effectuer dans les stations essence locales sur le parcours qui seront indiquées par l'organisateur.

Toutes les machines devront être immatriculées et avoir une assurance valable au Maroc (Carte verte).



ARTICLE 7 :

DROITS ENGAGEMENTS – ASSURANCES

Tarifs	
PILOTE	2 490€ / Accompte : 500€
ACCOMPAGNATEUR	850€ bivouac en pension complète
COMPRIS	- Droit d'inscription - Transfert aéroport Errachidia / kasbah AR - Pension complète 6 nuits - Bivouac - Médicalisation professionnelle - Soirée de clôture avec remise des prix
NON COMPRIS	- Transport A/R de la moto + 1 sac (680€) - Transport malle (200€) - Transport pneu (50€) - GPS - Forfait Essence (320€) - Assurance Mutuaide (280€) - Boissons - Nuit supplémentaire : 65€ en pension complète

L'engagement ne sera effectif qu'après réception de la totalité du paiement.

TARIFS comprenant:

- Participation à l'événement (practice et 4 j de course)
- Encadrement sportif, logistique et médical
- Restauration les 5 jours de course : Pension complète petit déjeuner, repas du midi et repas du soir du mardi 19 Mars au matin au samedi 23 Mars au soir
- Soirée de clôture avec remise des prix officielle
- Eau fournie pour la durée de l'événement



ARTICLE 7 :

DROITS ENGAGEMENTS – ASSURANCES

TARIFS n'incluant pas:

- L'assurance obligatoire Mutuaide (280€)
- Le carburant (Forfait 320€)
- Le GPS et son système de fixation
- Les dépenses personnelles
- Les boissons
- Le Transport des participants et des véhicules

ARTICLE 8 :

DÉFECTION – REMBOURSEMENT

Toute défection devra être signalée auprès de l'organisation avant l'épreuve par mail .
Un accord sera trouvé à la discrétion de la direction de l'épreuve.

ARTICLE 9 :

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT – ADDITIFS – INTERPRÉTATIONS

Le Directeur de Course est chargé de l'application du présent règlement et de ses dispositions pendant le déroulement de l'épreuve.

De même, tout cas non prévu par ledit règlement sera étudié par le Directeur de course qui a seul le pouvoir de décision.

Toutes les éventuelles modifications ou dispositions supplémentaires seront annoncées par des additifs datés.

Ces additifs seront affichés au point information concurrent de l'épreuve.



ARTICLE 10 :

DÉROGATIONS AU RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURO

En ce qui concerne le déroulement de l'épreuve, le règlement applicable est celui du Championnat de France d'Enduro en ce qui concerne ses articles 7 à 17 et 19 à 25, sauf modifications suivantes :

- Les liaisons se feront à l'aide d'un GPS fournis par le concurrent (GARMIN OBLIGATOIRE).
- La trace des liaisons sera quotidiennement fournie par l'organisation.
- Les spéciales seront balisées/ banderolées.
- Les plaques de course sont fournies par l'organisateur.
- Les zones d'assistance autorisées seront définies par l'organisateur.
- L'attribution des numéros de course se fera à la seule discrétion de l'organisateur et ne pourra entraîner de réclamation.
- Les départs se feront 2 par 2 toutes les minutes.
- Les ravitaillements ne sont autorisés qu'aux CH et aux points indiqués par l'organisateur.
- Pointage en avance sans pénalité au dernier CH (Entrée parc fermé)



3. OBLIGATIONS DES CONCURRENTS

ARTICLE 11 :

VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Les vérifications administratives se dérouleront exclusivement à la Kasbah Said du lundi 17 mars de 14h à 18h et le mardi 18 mars 2025 de 9h à 11h00.

Les concurrents devront impérativement se présenter au contrôle administratif munis obligatoirement des documents suivants (original) :

- la carte grise de la moto
- l'attestation d'assurance de la moto
- l'assurance rapatriement est à souscrire lors des vérifications administratives)

ARTICLE 12 :

VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

1 contrôle systématique se fera tous les jours à la sortie du parc fermé

OBLIGATOIRE:

- Le casque
- Protections pectorale et dorsale
- Poche à eau type Camelbak
- Trackings OWAKA allumé
- GPS allumé



ARTICLE 13 :

VÉRIFICATIONS EN COURS D'ÉPREUVE

Des contrôles pourront être effectués à tout moment de l'épreuve par l'organisateur, tant au plan du respect du tracé que de la conformité du véhicule et des éléments de sécurité.

Des "Marshalls" sillonneront le circuit afin de constater toute infraction et des CP (contrôle de passage) seront mis en place sur le parcours et seront obligatoires sous peine de pénalités de 5mn.

. Leur rapport donnera à la direction de course tout pouvoir de décision quant à l'application de pénalités pouvant aller jusqu'à la mise hors course du concurrent.

ARTICLE 14 :

CIRCULATION

Dans le cas où des participants seraient surpris, durant les jours précédents l'épreuve, à s'entraîner sur des lieux retenus par l'organisateur pour le déroulement d'épreuves spéciales ou sur des circuits balisés, ceux-ci se verront refuser le départ de l'épreuve et leurs droits d'engagement ne leur seront pas remboursés.



ARTICLE 15 : **PUBLICITÉ**

Il est permis aux concurrents d'appliquer toute publicité sur leur moto. Cependant, ils devront obligatoirement utiliser les plaques numéros fournies par l'organisation sans les découper ni les modifier.

ARTICLE 16 : **ACCIDENT**

Tout concurrent ayant été victime d'un accident devra impérativement le signaler à la direction de course le jour de l'accident si possible, et dans tous les cas avant le 4ème jour de la course.



4. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 17:

RÈGLES DE ROULAGE

Enduro Duo 18, 19, 20, 21 et 22 mars 2025

- Les départs seront donnés par équipage duo.
- Pour la catégorie Explorer Solo, les pilotes partiront 2 par 2 ou 3 par 3.
- Les 2 ou 3 coureurs doivent rouler en permanence à vue l'un de l'autre.
- Le pointage à tous les points de contrôle, CH et spéciale se fera en présence obligatoire des deux ou trois motos et des deux ou trois pilotes.

Endurance 22 mars 2025

- Les départs seront donnés type "Le Mans" genoux à terre
- Le parcours sera composé de portes identifiées par des mâts et les pilotes auront l'OBLIGATION de passer entre ces portes, des pénalités pouvant aller jusqu'à la mise hors course qui pourra être appliquée
- Les pilotes se relaieront à chaque tour dans une zone définie et identifiée à vitesse réduite.

Chaque pilote roulera avec sa propre moto ou à la discrétion du directeur de course.

Une remise des prix sera effectuée au passage de la ligne d'arrivée du dernier concurrent.

Durée 2h00 pour chaque duo.



ARTICLE 18 :

PARC FERMÉ - PARC DE TRAVAIL - DÉPART

Ouverture parc fermé : 30 min avant son heure de départ, le pilote a le droit de démarrer sa moto dans le parc fermé. En cas de problème technique, le pilote sera autorisé à se rendre au parc de travail à la discrétion du contrôleur technique.

Les départs seront donnés dans l'ordre des numéros toutes les 2mn.

ARTICLE 19 :

CONTRÔLES HORAIRES - CONTRÔLES DE PASSAGES

Les CP seront indiqués au moyen de panneaux ou flammes.

L'heure de fermeture des CP sera définie par l'organisation.

Les pilotes pourront repartir pour le 2ème tour entre 13h30 et 14h30. Après 14h30, les motos devront être mises en parc fermé.

Pour des mesures évidentes de sécurité et de facilité dans l'établissement des classements, les pilotes s'engagent à signaler au plus tôt à la Direction de Course leur abandon pour quelque motif que ce soit.



ARTICLE 20 : **ÉPREUVES SPÉCIALES**

Elles seront au nombre de 2 par tour.

ARTICLE 21 : **RAVITAILLEMENT**

Les points de ravitaillement seront disposés sur chaque circuit tous les 90 km maximum ou au point refueling à la Kasbah ou en station d'essence.

ARTICLE 22 : **ASSISTANCES**

Pour le CASTEU TROPHY, les assistances privées sont autorisées, dans la limite des lieux et horaires définis par l'organisation.



ARTICLE 23 :

RÉCAPITULATIF DES SANCTIONS

- Publicité de l'organisateur non apposée → **Départ refusé**
- Non-paiement des droits d'engagement → **Départ refusé**
- Non-respect de l'itinéraire → **Pénalités pouvant aller jusqu'à l'exclusion**
- Passage (CP) manquant → **Pénalités 5mn**
- Non-respect des tracés des épreuves chronométrées → **Pénalités**
- Conduite dangereuse dans les lieux habités → **Exclusion**
- Non-respect du Code de la Route en vigueur au Maroc → **Exclusion**

Mise hors course : Tout pilote mis hors course le sera pour la journée pour laquelle cette sanction sera prononcée; le pilote perdra le bénéfice de ce jour et ne pourra donc être classé au général des 3 jours. Cependant le départ du lendemain ou surlendemain lui reste ouvert.



5. RÉCLAMATIONS – APPELS – CLASSEMENTS – RÉCOMPENSES

ARTICLE 24 :

RÉCLAMATIONS – APPELS

Les réclamations devront être faites par écrit et remises au Directeur de Course

Elles devront être accompagnées de la somme d'un montant de 100€ en cash. Cette somme ne sera remboursée que si le bien-fondé de la réclamation a été reconnu.

Seul le concurrent engagé a le droit de réclamer.

Les réclamations contre le classement devront être présentées au plus tard 1/2 heure après l'affichage officiel des résultats.

ARTICLE 25 :

CLASSEMENTS

ENDURO DUO

Le classement final sera établi par addition des temps réalisés dans les spéciales chronométrées à la seconde, avec les pénalités encourues au cours des secteurs de liaison et avec toutes autres pénalités.

Celui qui aura obtenu le plus petit total sera déclaré vainqueur du classement général, le suivant étant second et ainsi de suite. En cas d'ex aequo sera déclaré vainqueur celui qui aura réalisé le meilleur temps de la première spéciale du 1er jour. En cas de nouvelle égalité seraient en considération les temps de la suivante, et ainsi de suite.

La remise des prix se fera à la Kasbah Said.

ENDURANCE TROPHY MERZOUGA

Le classement final se fera par ordre d'arrivée après avoir parcouru la totalité du parcours en temps et en distance.


Un podium sera mis en place après l'arrivée du dernier concurrent.





ARTICLE 26 :
REMISE DES PRIX

Le 01 février 2025,
Visa Directeur de l'Épreuve
DAVID CASTEU



21

